



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CONSEIL NATIONAL POUR LA DEMOCRATIE
ET LE DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice- Solidarité

DECRET D/ N°015 / PRG/CNDD/ SGPRG/ 2010
PORTANT STRUCTURE DU CABINET DU CONSEIL NATIONAL
DE TRANSITION (CNT)

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PAR INTERIM

- **Vu** le communiqué N°001/CNDD/2008 du 23 décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, suspension de la constitution et dissolution du Gouvernement.
- **Vu** l'Ordonnance N°001/PRG/SGG/2008/ du 29 Décembre 2008, portant création du poste de premier Ministre Chef du Gouvernement ;
- **Vu** le procès verbal de la Réunion du CNDD en date du 06 Janvier 2010, désignant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, 2^{ème} Vice-président du CNDD, Président de la République par Intérim ;
- **Vu** le discours de Monsieur le Président de la République par Intérim du 06 Janvier 2010, demandant le choix d'un premier Ministre Chef du Gouvernement d'union Nationale issu des rangs de l'opposition ;
- **Vu** les accords de Ouagadougou en date du 15 Janvier 2010, désignant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, 2^{ème} Vice-président du CNDD comme Président de la République par Intérim, Président de la Transition ;
- **Vu** le Décret N° 001/PRG/CNDD/SGGPRG/2010 du 19 Janvier 2010 portant nomination du premier Ministre, Chef du Gouvernement d'union Nationale de Transition.
- **Vu** le Décret N°003/PRG/CNDD/SGG/2010 du 03 Février 2010 portant restructuration du Gouvernement.
- **Vu** l'ordonnance N°001/PRG/CNDD/SGG/2010 du 09 Février 2010, portant création du Conseil National de Transition (CNT).
- **Vu** le Décret N°004/PRG/CNDD/SGG/2010 du 09 Février 2010, portant nomination de la Présidente et des deux vice-présidents du Conseil National de Transition (CNT).
- **Vu** la lettre de transmission N°006/CNT/RG/2010 du 06 Mars 2010.

DECRETE

Article 1^{er}/ Le Cabinet de la Présidence du Conseil National de la Transition (CNT) est structuré comme suit :

- Secrétaire Général
- Directeur de Cabinet
- Directrice chargée de la coopération internationale
- Directeur de la réforme constitutionnelle et du code électoral
- Directeur du protocole
- Directrice chargée des affaires politiques et sociales
- Directeur chargé des affaires administratives et financières
- Directeur chargé de la communication
- Conseiller juridique
- Conseiller chargé des questions de défense et sécurité
- Conseiller économique
- Conseiller chargé de mission
- Conseiller chargé de mission
- Conseiller chargé de mission

Article 2/ Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au journal officiel de la république.

Conakry, le 07 MARS 2010.....2010



Général de Brigade Sekouba KONATE

Président de la Transition
Président de la République par Intérim
Ministre de la Défense Nationale